

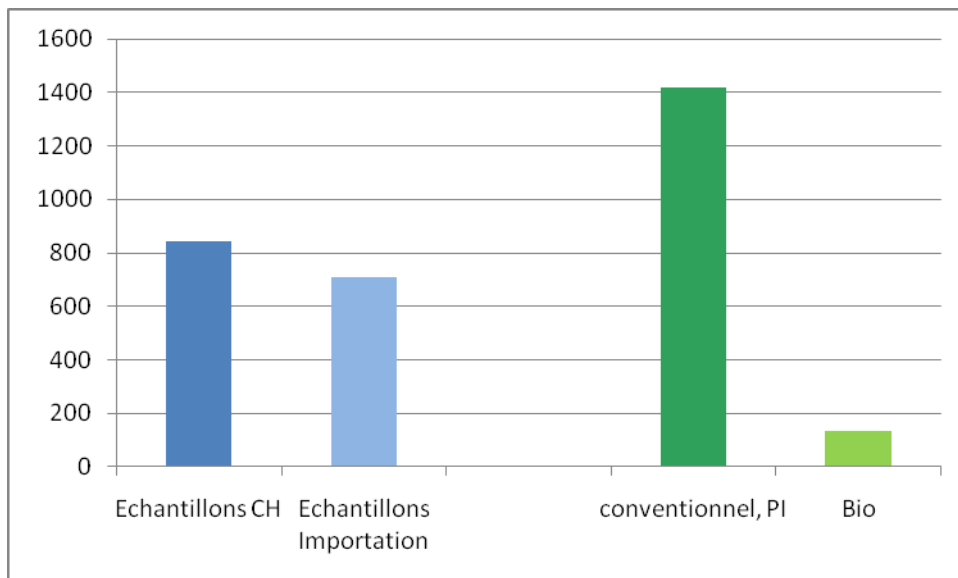
Rapport annuel sur le monitoring des résidus SwissGAP 2010

Au vu des expériences faites l'année précédente, les documents suivants relatifs au monitoring des résidus ont été remaniés pour 2010:

- Exigences relatives aux résidus multiples: harmonisation des exigences SwissGAP avec celles de Coop et Migros.
- D 8.4 Concept d'analyse: le nombre d'échantillons nécessaires a pu être réduit pour les choux, mais a été augmenté pour les raisins, les fines herbes et la rucola. Les champignons et les légumes de l'Asie du Sud-ouest ont été intégrés pour la première fois au programme.
- E 8.1 Explications sur le concept d'analyses de résidus: en plus des autres paramètres, les poires doivent être analysées à l'égard des CCC.

En 2010, les exploitations certifiées SwissGAP ont fait analyser en tout 1549 échantillons de fruits, de légumes et de pommes de terre. Parmi ces échantillons, plus de la moitié - 841 échantillons – provenaient de la production indigène. 132 des 1549 échantillons provenaient de production biologique.

Illustr. 1: Provenance des échantillons et méthodes de production



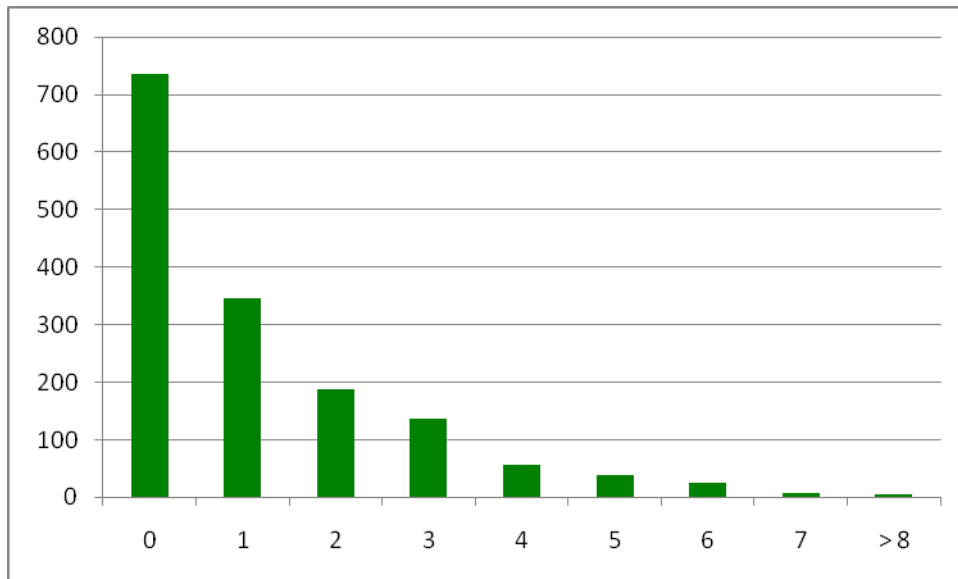
Le taux de contestation était de 4.9% (76 échantillons), portant dans 43 cas sur des dépassements ou des principes actifs non autorisés, et dans 54 cas, sur des constats de résidus multiples. Pour 20 échantillons, on a constaté les deux choses. Les résidus multiples se trouvaient 21 fois dans la plage de sensibilité jaune, et 33 fois dans la plage rouge.

Avec un taux de contestation de 3.5%, le taux des échantillons de provenance suisse était plus bas que le taux considéré pour l'ensemble des échantillons.

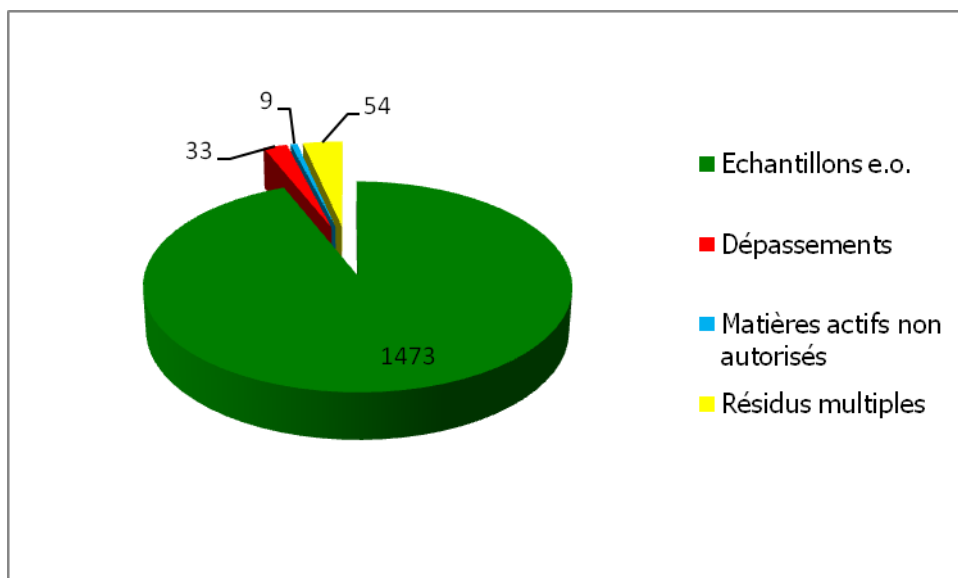
Plus de 90% des échantillons présentaient de zéro à trois résidus au maximum. 5% présentaient cinq résidus ou plus. On a remarqué que les résidus multiples à partir de 7 résidus ne concernaient pas les produits suisses et qu'il s'agissait uniquement de marchandises importées.

Berne, le 2 mai 2011

Illustr. 2: Nombre de résidus par échantillon



Illustr. 3: Part d'échantillons contestés



Le détail des contestations se présente ainsi:

		Dont provenance CH (841 échantillons)
Dépassement des valeurs limite et de tolérance:	2.1%	1.5%
Dont VT:	2%	1.5%
Dont VL:	0.1%	
Matières actifs non autorisés:	0.6%	0.8%
Non autorisés dans le bio:	0.1%	0.1%
Total des contestations sans résidus multiples	2.8%	2.4%
Résidus multiples:	3.5%	1.1%

En cas de contestation, l'exploitation concernée est priée de prendre position par écrit. Des explications concernant les causes possibles, les enregistrements relatifs aux mesures phytosanitaires dans la culture ainsi que les mesures de prévention sont demandées. Après avoir été anonymisées, les prises de position reçues sont évaluées par une commission d'experts. Pour cinq exploitations, on a constaté qu'une exigence contraignante de SwissGAP n'était pas remplie : ces exploitations ont reçu un avertissement de la part d'Agrosolution. Sur les 34 échantillons présentant uniquement des résidus multiples, la commission d'experts est arrivée 13 fois à la conclusion qu'en dépit des résidus multiples, les Bonnes pratiques agricoles avaient été respectées.

Il n'y a eu aucune modification relative aux laboratoires reconnus en 2010, il y a donc encore les 7 mêmes laboratoires que l'année précédente.

Tous les documents relatifs au monitoring des résidus SwissGAP peuvent être téléchargés sous <http://www.swissgap.ch/fr/fgk/rueckstandsmonitoring.html>.